

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 18744

présenté par
M. Kervran, M. Benoit, M. Lamirault, M. Larsonneur, M. Thiébaut, M. Patrier-Leitus et
M. Favennec-Bécot

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 13, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.